

une extrême lenteur, la maturation est trop hâtive et les bulbes n'atteignent jamais un volume remarquable.

Les arrosages donnés lorsque le besoin s'en fait sentir obvient à ces inconvénients. On les donne le soir, lorsque la journée a été chaude et sèche. On restitue ainsi à la plante une partie de l'humidité qu'elle a perdue pendant le jour, et elle reprend une vigueur nouvelle.

Dans les sols frais, au contraire, les arrosages seraient des travaux nuisibles. Car ils retarderaient tellement la maturité de la plante, qu'à l'automne les oignons ne seraient encore qu'en cives. La fraîcheur naturelle à ces terrains est suffisante pour les besoins de la plante.

À moins d'une très-forte sécheresse, on n'arrose plus les oignons dès qu'ils commencent à tourner. L'humidité si utile pendant leur première végétation est ici nuisible.

Il y a même des années où l'oignon ne tourne presque pas, parce que les pluies sont trop fréquentes.

Enfin, plus tard, lorsque l'oignon se distingue bien et qu'il est en très-bonne voie de végétation, on procède à l'éclaircissage. On peut éclaircir de deux manières :

1^o. En laissant entre chaque pied une distance de 2 pouces ; ou bien 2^o., en laissant 4 pouces.

On adopte la première manière lorsqu'on redoute les ravages des insectes, et après que ces derniers ont disparu, on achève l'éclaircissage à 4 pouces.

Mais la seconde manière est beaucoup plus économique en ce qu'elle est exécutée en une seule fois.

Lorsque les tiges de l'oignon ont atteint leur grosseur ordinaire, on les force à tourner et on hâte par conséquent leur maturité, en les couchant. Cette opération peut s'exécuter de plusieurs manières :

Si par exemple, l'étendue cultivée en oignons est restreinte, on couche les queues d'oignons avec le dos du râteau, ou bien on les tord avec la main. Mais si l'étendue est plus considérable, on agit plus rapidement, on roulant sur les carrés un corps vide.

Cette opération n'a peut-être pas sa raison d'être sous tous les climats. Dans les contrées, par exemple, où l'oignon parcourt librement toutes les phases de sa végétation sans aucuns secours extérieurs, il n'est pas recommandable de coucher les oignons. Mais nos localités ne sont pas dans ce cas, elles ne sont pas aussi favorables que les précédentes à la culture de l'oignon ; alors il faut suppléer à ce qui leur manque par des travaux appropriés, et naturellement le couchage des tiges est presque toujours nécessaire.

Le *Livre de la Ferme* nous donne bien raison de parler comme nous venons de le faire, lorsqu'il dit : " Le couchage forcé des fanes (queues) ne devrait, dans tous les cas, s'appliquer qu'aux contrées froides ou humides, où la végétation se prolonge trop, où il a de la peine à mûrir. "

INSECTES ET MALADIES QUI ATTAQUENT L'OIGNON.

Nous extrayons ce qui suit du *Livre de la Ferme* :

" *Teigne de l'oignon.*—Les oignons sont attaqués par un petit papillon de la famille des teignes appelé *lite*. La chenille est cylindrique (ronde), d'un blanc sale, longue de $\frac{1}{2}$ de pouce quand elle a acquis toute sa taille, ce qui a lieu à la fin d'octobre (septembre) ; elle vit dans les feuilles et les tiges des oignons et des poireaux où elle creuse de nombreuses galeries qui n'intéressent que la moitié de l'épaisseur du parenchyme (tissu tendre et spongieux). Lorsque cette teigne est abondante, elle cause des dégâts assez considérables ; malheureusement, on ne connaît pas de moyens de la détruire, sans détruire en même temps la plante elle-même.

" *Anthomyie de l'oignon.*—Les anthomyies sont des mouches dont les larves vivent au collet de diverses plantes ; elles occa-

sionnent la pourriture de la racine et le dessèchement des feuilles.

" L'anthomyie de l'oignon est longue de 4 à 4 $\frac{1}{2}$ lignes sur 6 $\frac{1}{2}$ lignes d'envergure. Sa couleur est d'un gris cendré chez les femelles, avec des rayures noires chez le mâle. Sa larve, longue de 4 $\frac{1}{2}$ lignes quand elle a acquis tout son développement, est d'un blanc sale, translucide ; elle est cylindrique, tronquée en avant, terminée en pointe en arrière ; les anneaux dont son corps est formé sont à peine séparés par de faibles sillons.

" La femelle dépose ses œufs sur les feuilles des diverses espèces du genre ail auquel appartient l'oignon ordinaire. Dès que les larves sont écloses, elles pénètrent dans le bulbe en perçant les premières enveloppes et se nourrissent aux dépens de la substance de ce dernier dont elles amènent bientôt la destruction complète. En automne, les larves, arrivées à leur taille définitive, quittent leur résidence pour s'enfoncer en terre, où elles ne tardent pas à se transformer en chrysalide. Cette chrysalide est une sorte d'ovoïde allongé, brunâtre, à téguments assez résistants. C'est dans cet état que l'insecte passe l'hiver pour se dégager au printemps sous la forme de mouche ailée.

" Les moyens de combattre cette espèce nuisible sont encore à trouver."

Récolte.—À l'automne, lorsque les queues de l'oignon jaunissent et se flétrissent, on choisit un beau temps sec et on fait l'arrachage de la plante. On la laisse ensuite étendue sur la terre pendant quelques jours pour qu'elle puisse sécher autant que possible, puis on la rentre par un beau temps.

Le rendement moyen de l'oignon est suivant M. Dobreuil de 30.000 lbs. de bulbes par arpent. Sous notre climat on ne peut prétendre à un aussi fort rendement, parce qu'il n'est pas assez favorable à cette culture.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

La seconde session du Parlement de la Province de Québec s'est ouverte le 20 janvier. Dans le discours du Trône, le Lieutenant-Gouverneur annonce aux Chambres qu'un projet de code municipal leur sera soumis, qu'elles auront à s'occuper de mesures relatives à l'administration et à la vente des terres de la Couronne, ainsi qu'au développement de l'agriculture et de la colonisation. Il leur propose de plus de reviser l'acte des chemins de fer, la loi des jurés et certaines dispositions de nos lois sur l'instruction publique. Il appelle enfin leur attention sur divers autres sujets liés à l'administration de la justice et à l'organisation plus parfaite de notre système de gouvernement provincial.

Dans une correspondance particulière, adressée de Québec au *Nouveau Monde* du 21 janvier, on lit les détails qui suivent touchant certaines mesures qui seront soumises à l'approbation de la législature :

" Parmi les plus importantes, se trouvera une loi d'organisation du département de l'agriculture et des travaux publics sur une base plus large que ci-devant.

" Jusqu'à présent, la chambre d'agriculture a fourni un corps à peu près indépendant en dehors de tout contrôle. La loi proposée aurait pour effet d'en faire une annexe au département de l'agriculture. Les membres seraient nommés par le gouvernement, présidés par le ministre des travaux publics qui deviendrait responsable de ses actes. Les sociétés agricoles de comté recevraient un octroi annuel déterminé, mais à la condition d'employer une certaine proportion de leur revenu à des améliorations faites d'après un système uniforme, suivi et déterminé.

" Les sociétés de colonisation, qui pourraient faire tant de